

Quand des profs de morale veulent quitter la morale

ÉCOLE Ils ne se reconnaissent plus dans un cours jugé « engagé »

Le 12 mars 2015, la Cour constitutionnelle a jugé que le cours de morale dispensé à l'école publique n'était plus l'alternative neutre aux cours de religion qu'elle était historiquement. La haute juridiction a estimé qu'il s'agissait d'un cours engagé et qu'il fallait que les élèves puissent se faire dispenser du cours de religion/morale.

Ce jugement a activé la petite saga du « cours de rien », une échappatoire boiteuse au cours de religion/morale et qui s'éteindra dans les prochains mois.

Au printemps, en effet, le gouvernement de la Communauté française a décidé d'activer son projet de créer un cours de citoyenneté. Dites EPC (pour « éducation à la philo et la citoyenneté »). Il remplacera le cours de rien et sera introduit au primaire en septembre 2016, au secondaire un an plus tard.

Dit comme ça, ça a l'air simple.

Mais Kafka s'en est mêlé. Et il n'était pas dans un bon jour...

En 2016 au primaire, en 2017 au secondaire, la religion/morale passera de 2 heures/semaine à 1 heure/semaine. L'heure ainsi libérée accueillera l'EPC. Tous les élèves de l'école publique auront donc 1 h d'EPC + 1 h de religion/morale. Mais des élèves pourront demander à être dispensés de la religion/morale, comme l'a ordonné la Cour constitutionnelle, et ceux-là auront 2 heures d'EPC.

Dit comme ça, c'est déjà plus compliqué. Et dans les faits, l'organisation de tout ceci relèvera de l'enfer.

Question, aussi : qui donnera l'EPC ? La majorité PS-CDH n'est pas très claire. Elle a juste dit : priorité aux profs de religion/morale à qui la réduction de 2 à 1 heure de leurs cours fera perdre des heures.

« Je ne me reconnais pas là-dedans. J'ai toujours été neutre et le reste » CATHERINE

BUHBINDER, PROFESSEUR DE MORALE

Enseignante depuis une vingtaine d'années, et actuellement professeur de morale à l'athénée Paul Delvaux (Ottignies-LLN), Catherine Buhbinder juge impensable que des profs de religion enseignent à la fois religion et EPC. Cela reviendrait à porter deux casquettes – on serait un enseignant engagé au cours de religion et on serait réputé neutre à l'heure de l'EPC. « *Cela ne va pas. S'ils veulent donner de l'EPC, ils doivent renoncer à enseigner la religion. Le problème de la double casquette est que le cours de religion ne se caractérise pas par le fait que l'on y parle de religion – on y parle aussi de citoyenneté et on parlera aussi de religion à l'EPC – mais par le fait que l'on adopte une sorte de posture morale. On ne peut, pendant une heure adopter cette attitude, "témoigner" d'un certain com-*

portement moral et, l'heure suivante, dire que l'on ne témoigne plus. C'est schizophrénique. »

Catherine Buhbinder ne revient pas sur l'arrêt de la Cour constitutionnelle. Elle estime que le jugement met fin à une ambiguïté. Selon elle, c'est d'ailleurs cette ambiguïté qui a permis à certains profs de considérer leur cours comme neutre et à donner un véritable cours de philosophie et citoyenneté.

Catherine Buhbinder prend acte : la Cour constitutionnelle a soudain jugé que la morale était un cours engagé. « *Mais je ne me reconnais pas là-dedans. J'ai toujours été neutre et le reste.* »

Comme bien d'autres, elle refuse d'être soudain cataloguée comme étant un professeur engagé. Et elle souhaite que les profs de morale qui le désirent puissent être déchargés d'un cours de morale que la Cour constitutionnelle a jugé « engagé » – et dans lequel ils ne se reconnaissent donc plus – et qu'ils soient affectés, en priorité, à l'EPC, neutre lui.

Pour l'heure, l'enseignante prépare un texte qu'elle compte soumettre à la signature de ses collègues. Elle y décrira sa solution et y épinglera aussi toutes les absurdités de la situation créée par la Cour constitutionnelle.

On l'a vu plus haut : il y a de la matière. ■

PIERRE BOUILLON